



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 06 avril 2023

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 31 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Delphine PRIEUR a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRÉSENTS	44
VOTANTS	48

CONVOCAION

Datee	du 31/03/23
Affichée	le 31/03/23

OBJET

ANRU - Aménagement des
espaces publics du quartier de la
Madeleine à L'Aigle :
Modification n° 1 au marché de
maîtrise d'œuvre et de
coordination urbaine

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Gilbert MATELOT représenté par Danièle SADRAIN
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE
 Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
 Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON

Acte reçu en Préfecture le **12 AVR. 2023**

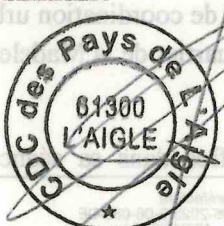
Publié en ligne le

Certifié exécutoire **13 AVR. 2023**

Absents excusés : Nadège TROUILLET
 Virginie VIOLET

Absents : Pascal SUARD
 Nathalie RIBAUT
 François HUREL

Le Président,
 Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président, délégué aux Finances, rappelle aux membres du Conseil que lors de la séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement du programme de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine à L'Aigle en l'autorisant à signer la convention ANRU.

Dans le cadre du mandat signé avec la SHEMA, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement DIAGRAM/VIAMAP/SAMUEL CRAQUELIN par délibération en date du 30 septembre 2021.

Acte reçu en Préfecture le 12 AVR. 2023

Publié en ligne le

Certifié exécutoire 13 AVR. 2023

A ce stade de l'opération, il convient de procéder à une modification du marché sur deux points :

Conformément à l'article 6 de l'acte d'engagement, il convient d'arrêter le montant de la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre par voie d'avenant, sur la base du montant prévisionnel des travaux au stade avant-projet.

Le Président,
Jean SELLIER



Par ailleurs, il a été demandé au groupement de maîtrise d'œuvre d'intégrer dans sa mission, la partie réseaux assainissement (eaux usées et eaux pluviales) pour des raisons de bonne coordination du chantier. La reprise de ces réseaux étant initialement hors projet ANRU, il convient d'intégrer ces travaux dans l'opération d'aménagement des espaces publics et par conséquent de prévoir la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'y rapportant.

A l'issue de l'avant-projet, il est proposé de forfaitiser les honoraires à hauteur de 497 130,94 € HT soit 596 557,13 € TTC compte-tenu des éléments décrits ci-dessus.

	Total honoraires (en € HT)	Total honoraires (en € TTC)
Marché initial	445 027,50 €	534 033,00 €
Nouveau montant du marché	497 130,94 €	596 557,13 €
Montant de la modification	52 103,44 €	62 524,13 €

Jean SELLIER et Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu la délibération n°2021-04-15-106 du Conseil Communautaire en date du 15/04/2021 portant attribution du marché relatif au choix d'un mandataire pour le programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2021-09-30-169 en date du 30/09/2021 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et de coordination urbaine pour l'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle dans le cadre de l'ANRU,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 04 avril 2023

Le Conseil, après en avoir délibéré:

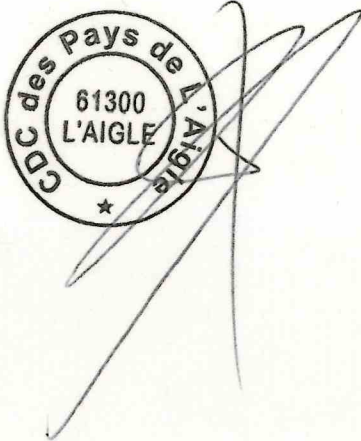
Acte reçu en Préfecture le 12 AVR. 2023
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

13 AVR. 2023

- **APPROUVE** la modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre et de coordination urbaine pour l'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle dans le cadre de l'ANRU, ci-annexée, portant le marché à 497 130,94 € HT soit 596 557,13 € TTC;
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la CdC pour cette opération, à signer ladite modification ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier avec le groupement de maîtrise d'œuvre.

Le Président,
Jean SELIER

VOTE : UNANIMITÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

